

tion que je me suis posée, et que je vais essayer de résoudre, si vous voulez bien me continuer la bienveillance avec laquelle vous avez déjà accueilli le fruit de mon travail.

On définit l'astrologie l'art de prédire les événements futurs par l'aspect, la position et l'influence des astres. Dans l'origine, l'astrologie n'était autre chose qu'une suite de remarques sur les observations solides des plus grands philosophes, sur des expériences annuellement renouvelées. C'est par cette science que les savants prédisaient l'apparition de tel astre ou de telle constellation; qu'ils fixaient les époques, les jours, les mois, les années; c'est encore par cette science qu'ils prédisaient les éclipses de soleil ou de lune plusieurs centaines d'années avant qu'elles arrivassent.

Mais dans la suite des temps on corrompit la simplicité de cette science, et aujourd'hui ce que nous appelons vulgairement astrologie judiciaire est la science qui prétend trouver une liaison nécessaire entre le cours des astres et les actions humaines. On annota le retour périodique de certains accidents dans le monde avec l'apparition d'une même planète, et de là on conclut que les destinées du monde entier sont écrites dans le tableau du ciel, et qu'à la naissance d'un enfant, l'on peut tirer son horoscope, prévoir et prédire sa bonne ou sa mauvaiso fortune.

A la honte de l'esprit humain, cette erreur a régné chez presque tous les peuples. Les Chaldéens qui se distinguèrent par leur habileté dans l'astronomie, déshonorèrent cette science en y mêlant l'astrologie. En Egypte elle obtint un immense crédit en raison des services qu'elle rendit aux rois et aux princes. Les Grecs par leurs communications avec les peuples d'Orient s'instruisirent promptement dans la science astrologique. Les mages, les philosophes, les astronomes, répandirent bientôt les idées des influences astrales dans l'Europe et dans l'Asie.

L'astrologie a eu pendant long-temps une influence immense. L'accomplissement des actions même les plus simples de la vie, était soumis au jour de cette science frivole. Le docte Varron défendait qu'on tondit ses moutons, ou que l'on coupât sa chevelure, sinon dans la croissauce de la lune. On attachait un grand nombre de maladies aux révolutions lunaires. C'est ainsi qu'on attribuait les affections du cerveau, les attaques de l'épilepsie, aux influences de la lune. Aujourd'hui toutes ces hypothèses sont tombées devant le raisonnement.

Maintenant que faut-il penser de l'astrologie judiciaire? devons nous y ajouter foi? Non, car cette science est

contraire à l'expérience, à la raison et à la religion.

1<sup>o</sup> Elle est contraire à l'expérience pourquoi plusieurs personnes qui sont nées sous des signes contraires, ont-elles été enveloppées dans une même disgrâce, ou ont-elles éprouvé la même bonne fortune? Pourquoi tant de personnes qui sont nées et conçues sous une même constellation ont-elles éprouvé des événements tout-à-fait opposés? L'écriture nous en rapporte un exemple remarquable dans les frères jumeaux Jacob et Esau. François 1<sup>er</sup>, Henri VIII, le Pape Paul III &c, dont les naissances furent dressées par les meilleurs astrologues de leur siècle, ont vécu longuement, et cependant les astrologues leur annonçaient qu'ils mourraient infailliblement à l'âge de 40 ans et quelques mois. Charles-Quint, l'empereur Ferdinand, Henri VIII, roi d'Angleterre, et une infinité d'autres étaient menacés d'une mort violente, et cependant ils ont terminé leur existence d'une mort naturelle. Plusieurs autres au contraire ont eu des morts violentes quoique les astres leur en promissent de naturelles comme le comte de Roberti qui mourut par la main du bourreau, Le comte de Mausale qui fut tué d'un coup de canon. Concluons donc que l'astrologie judiciaire est contraire à l'expérience.

2<sup>o</sup>. Elle est contraire à la raison. En effet, si nous voulons raisonner nous trouvons que la volonté est une puissance libre qui se détermine elle seule à agir, et qu'il n'y a point de cause extérieure qui puisse agir sur elle.

3<sup>o</sup>. Elle est contraire à la religion. L'astrologie nie le libre arbitre. Or si nous n'avons point le libre arbitre, nous sommes incapables d'accomplir la loi divine et humaine, et nous ne méritons ni récompense, ni châtiement. Si les constellations sous lesquelles nous sommes nés nous obligent à agir de telle manière plutôt que de telle autre, les commandements de Dieu et les lois humaines sont injustes et ridicules, la morale superflue, le travail sans but.

Aussi Dieu défend en plusieurs endroits les pronostics, les divinations par l'entremise des astres. Au Lévitique il dit: *L'homme ou la femme qui seront sorciers ou devins mourront et seront lapidés.* Le prophète Isaïe insulte à la crédulité des Babyloniens et à la folle confiance qu'il donnaient à leurs astrologues. *Ne prenez pas le train des nations, dit Jérémie, et ne vous effrayez nullement des astres.* Les Pères de l'Eglise n'ont rien négligé pour repousser cette superstition. Tertulien prononce contre l'astrologie cet arrêt: *Non potest regna celorum sperare cujus digitus aut radix abutitur celo.* Origène; St. Basile, St. Ambroise, St. Augustin, ont démontré la

vanité et l'illusion des prédictions des astrologues. Plusieurs conciles ont condamné la confiance que l'on donne à ces prédictions et défendu d'y avoir recours.

Les lois ecclésiastiques ne sont pas les seules qui frappent l'astrologie; les lois civiles ont aussi souvent condamné les imposteurs et les devins. Auguste fit revivre les anciennes lois qui existaient contre eux. L'empereur Domitien qui croyait à cette science, la bannit également par un décret. Honorius et Théodose l'assèrent aussi les astrologues.

Les rois chrétiens ont confirmé les lois des empereurs romains par diverses ordonnances. Clovis, Charlemagne, Charles VIII, Charles IX, Henri III, ont défendu en plusieurs circonstances d'imprimer aucun almanach, ni pronostication, avant qu'ils n'eussent été préalablement examinés. Louis XIV ordonna, dans un édit du mois de Juillet 1682, que toutes les personnes se mêlant de deviner eussent à quitter incessamment le royaume.

Quoique cet abus soit proscrit par les lois de Moïse, par les lois des empereurs païens, plus rigoureusement encore par les lois des empereurs chrétiens et par celles de l'Eglise, il n'y a pas long-temps cependant que le monde peut se féliciter d'être guéri de cette maladie. Charles-Quint, Louis Sforce, duc de Milan, Louis XI et cent autres, courbèrent la tête sous leurs oracles. Les historiens nous apprennent qu'à la naissance de Louis XIV, son horoscope fut tiré avec toute la gravité et l'importance possibles.

Mais ce que ne purent faire ni les lois religieuses, ni les lois civiles, l'instruction l'opéra. Le progrès de la science astronomique a détruit la vaine doctrine des influences des astres, et cette science est maintenant rejetée comme absurde par la portion intelligente du genre humain.

#### CATHOLICUS.

Ci-gît Jean de Sainte-Opportune,  
Mort de lassitude et d'ennui  
De courir après la fortune  
Qui courait toujours devant lui.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*.

#### AGENTS.

A la petite salle, M. E. TASCHEREAU.  
Au collège St. Hyacinthe, Mr. ADOLPHE JAQUES.

L. C. O. Grénier, Gérant.